

Les technologies de l'information et le développement social au Sénégal

Olivier Sagna

En matière de télécommunications et de technologies de l'information, le Sénégal a l'une des infrastructures les plus développées de l'Afrique subsaharienne. Son histoire moderne remonte à près de 150 ans, à 1859, lorsqu'a commencé la construction de la première ligne de télégraphe reliant la capitale aux centres commerciaux proches. Le réseau du télégraphe sénégalais s'est étendu et, quelques années plus tard, a été relié à l'Europe par un câble sous-marin allant de Saint-Louis (dans le nord-ouest du Sénégal) à l'Espagne. La télégraphie, qui favorisait le commerce et permettait à la métropole de tenir le territoire fermement en main, est devenue un élément essentiel de l'administration coloniale. Le rôle militaire des communications s'est renforcé avec l'introduction de la radio, qui s'est hissée au rang de "mass media" dans les années qui ont suivi la fondation de Radio Dakar en 1939.

Avant l'indépendance en 1960, la radio jouait un rôle assez similaire à celui d'Internet dans le monde d'aujourd'hui. L'écrasante majorité des programmes étaient produits hors d'Afrique et, par leur contenu, s'adressaient essentiellement aux Européens et à l'élite urbaine dakaroise. Puis, peu après l'indépendance, le Sénégal s'est efforcé d'employer la radio à des fins de développement plus générales. De même que des télécentres sont expérimentés ici et là aujourd'hui pour permettre l'accès à Internet aux populations défavorisées, de même les 145 postes d'écoute collective implantés dans tout le pays à partir du début des années 60 et tenus par des équipes de volontaires composées notamment d'instituteurs, d'infirmiers, d'animateurs ruraux et d'an-

ciens combattants, étaient conçus comme des "instruments d'animation et d'éducation des populations".

Alors que la radio devenait peu à peu un article de consommation courant, un nouveau bond technologique s'est opéré avec l'entrée en scène de la télévision en 1973. Il n'y eut longtemps qu'une seule chaîne de télévision, administrée par l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (ORTS). La télévision et la radio étaient toutes deux contrôlées étroitement par le gouvernement qui refusait d'autoriser la réception de chaînes ou de stations internationales ou la création de chaînes ou de stations nationales privées qui auraient été concurrentes du système officiel.

Tout cela s'est mis à changer à la fin des années 80. Les critiques de l'opposition politique se faisant de plus en plus vives, le gouvernement a commencé à envisager des mesures qui garantiraient une plus grande liberté d'expression sur les ondes. Les progrès ont été lents. A la fin des années 90, il y avait six stations de radio privées FM et la télévision par satellite élargissait la gamme de choix des téléspectateurs qui pouvaient y avoir accès. Les radios associatives, qui pourraient jouer un rôle important dans le développement, sont encore faibles, surtout parce que la question de leur statut légal n'a jamais été totalement réglée et qu'elles doivent demander l'autorisation d'émettre au cas par cas.

En revanche, les progrès réalisés dans le domaine de la téléphonie fixe et mobile ont été remarquables. A la suite d'un plan d'urgence appliqué par le gouvernement en 1985, un système analogue de piètre qualité qui ne des-

servait que quelques régions en dehors des principales villes et bourgades du Sénégal, a été converti en un système entièrement numérique auquel ont accès toutes les principales communes rurales. En fait, le Sénégal est le pays d'Afrique qui a le plus grand nombre de lignes de téléphone publiques. Vingt-deux des 30 départements du pays sont reliés au réseau général par une liaison de transmission en fibre optique.

Au cours des dix dernières années, les "télécentres" ont énormément contribué à étendre l'accès aux services de téléphone au Sénégal. Cette expérience, très réussie à tous égards, a commencé en 1992, lorsque la Société nationale des télécommunications (SONATEL) a autorisé des particuliers à créer de petites entreprises et à exploiter l'accès au téléphone. La demande, jusque-là contenue, était si forte, et la concurrence entre exploitants privés si vive, que les revenus de la SONATEL provenant de cette source ont connu une croissance exponentielle et que le coût de l'unité de communication a baissé de 30 pour cent pour les usagers. En 1998, il y avait près de 6.800 télécentres privés et, fin 2000, leur nombre avait dépassé le cap des 10.000. Environ un millier d'entre eux sont équipés d'ordinateurs et certains ont aussi des modems qui permettent de se connecter à Internet.

Le premier raccordement à Internet a eu lieu au Sénégal en 1989, grâce aux efforts de l'Institut français de recherche pour le développement (ORSTOM) et à l'initiative séparée d'une ONG sénégalaise, Enda Tiers-Monde. A cette époque, Internet n'intéressait guère plus que quelques douzaines de personnes. Comme dans

de nombreuses autres régions du monde, la vraie percée dans l'utilisation d'Internet n'est survenue qu'en 1996, lorsque la SONATEL et la société américaine MCI ont signé un accord permettant des mises à jour techniques, donnant ainsi le coup d'envoi à l'ère commerciale d'Internet. En 2000, on comptait 13 prestataires de services Internet dans le pays et environ 8.500 abonnés inscrits. En outre, une douzaine de cybercafés au moins se sont ouverts à Dakar et d'autres ont été établis dans la plupart des grandes villes de province. Le fait que la SONATEL offre un taux forfaitaire unique d'accès à Internet dans tout le pays facilite énormément le développement de l'utilisation d'Internet hors de la capitale.

Ces dernières années, le marché des téléphones portables a lui aussi explosé. Lancé en 1994 par la SONATEL, le service de téléphonie mobile comptait 1.492 abonnés en 1996, environ 7.000 à la fin de 1997 et près de 100.000 à la fin de 1999. On ne sait pas très bien à quoi attribuer ce bond phénoménal dans l'emploi des téléphones portables, d'autant que les conversations à partir d'un portable coûtent environ 20 fois plus cher que les communications passant par les lignes fixes. Qui compose la clientèle de ce service? Quelles sont les chances de voir les téléphones mobiles remplacer les lignes fixes, ce qui permettrait de ne plus investir dans celles-ci? Tant les aspects économiques que le phénomène social que représente cette étonnante conversion méritent qu'on s'y attarde.

Questions de développement

Il est indispensable de comprendre les nouvelles utilisations des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour répondre à une plus vaste et importante question: Quelles conséquences faut-il tirer pour le développement du rôle accru joué par les télécommunications,

Internet et les médias non publics dans la société sénégalaise? Le Sénégal est un pays à faible revenu, qui se débat pour sortir d'une profonde crise économique. Dans les villes, le chômage déclaré se situe aux alentours de 29 pour cent. Un tiers de la population est pauvre ou très pauvre. En quoi les TIC peuvent-elles offrir—ou offrent-elles déjà—de nouvelles chances de vivre mieux?

Il est indéniable que les nouvelles TIC répondent à des besoins tout à fait élémentaires des migrants qui ont été forcés de quitter les campagnes—et souvent leur pays—pour chercher un travail. Beaucoup sont analphabètes et ils n'ont pas tardé à faire un usage imaginatif de techniques qui permettent de ne plus avoir à écrire et à lire de messages. Il y a quelques années, les magnétophones et les cassettes vidéo sont devenus d'importants moyens de maintenir des liens étroits avec la famille et les amis. Aujourd'hui, avec le prix des communications téléphoniques en baisse, les Sénégalais de l'étranger peuvent plus facilement appeler leurs proches restés au Sénégal, et certaines communautés émigrées ont même commencé à se servir de la téléphonie par Internet. Des applications techniques moins dernier cri telles que les télécopies jouent aussi un rôle fondamental dans la gestion des finances du ménage et facilitent les virements de fonds par des systèmes financiers parallèles.

Il est incontestable aussi que les TIC peuvent très bien améliorer la qualité de l'éducation. Mais là surgissent plusieurs difficultés. Depuis 1997–1998, par exemple, le programme WorLD (Réseau mondial pour le développement) de la Banque mondiale a pourvu en équipement et en logiciel informatiques 40 établissements scolaires sénégalais. Il a également assuré la formation d'instructeurs, tandis que le gouvernement a pris à sa charge le coût de l'abonnement à

Internet, des communications, de l'entretien des ordinateurs et les salaires du personnel responsable de la coordination du projet.

Malgré son intérêt et son importance, ce projet s'est attiré plusieurs critiques. La première n'est autre que la dimension modeste du projet par rapport à l'ampleur des besoins. Deuxièmement, les établissements d'enseignement public, dont le budget est déjà insuffisant pour leur fonctionnement normal, ont eu de la peine à couvrir le coût relativement élevé de la connectivité à Internet et de l'entretien du matériel. Cette dépense s'est répercutée dans une certaine mesure sur les familles des élèves qui ont vu augmenter les frais d'inscription. Des négociations sont en cours avec la SONATEL pour obtenir que la société prenne à sa charge une partie des frais de télécommunications. Mais on n'a trouvé aucune solution au problème de la réparation et du remplacement du matériel qui devient rapidement inutilisable ou obsolète.

Le problème du coût est également au centre des projets visant à étendre les programmes d'enseignement à distance au Sénégal. Ce type d'enseignement coûte cher. Outre le coût des communications, il faut avoir accès à du matériel importé et à des services techniques et les élèves doivent savoir manier assez bien l'ordinateur pour participer à un enseignement en ligne. Le danger de voir ces systèmes exclure les couches défavorisées de la population nationale est donc réel.

On pourrait en dire de même de l'intégration des TIC dans les stratégies des petites entreprises. Les entreprises du pays sont de plus en plus conscientes de l'importance des nouvelles technologies. Les grandes entreprises sont généralement informatisées. Quant aux petites et moyennes entreprises, elles tentent de s'équiper aussi. Mais la grande majorité d'entre elles

ne sont pas encore connectées à Internet et beaucoup d'entreprises qui ont investi dans des ordinateurs n'ont pas accès à l'assistance technique nécessaire à leur entretien. De plus, le manque de formation crée de sérieux obstacles. C'est le cas non seulement dans le secteur privé, mais aussi dans les ministères du gouvernement où une partie du personnel dispose maintenant d'ordinateurs.

TIC et démocratisation

Les TIC ont joué un rôle de premier plan dans la démocratisation des années 90. Bien que la radio et la télévision publiques aient été lentes à accorder du temps d'antenne aux partis d'opposition pour leur permettre d'exposer leurs points de vue, le développement des radios privées FM a contribué à corriger ce déséquilibre. En fait, pendant les élections présidentielles de février 2000 qui, pour la première fois en 40 ans, ont été gagnées par l'opposition, les principales radios privées ont envoyé en reportage dans tout le pays des centaines de correspondants équipés de téléphones portables. Pour ne pas être en reste, les Sénégalais de l'étranger ont organisé des groupes de discussion sur Internet où les grandes questions ont été débattues. Le Ministère de l'Intérieur a rendu accessible le fichier électoral sur son site Internet. Et le jour de l'élection, les bureaux de vote ayant diffusé quasi instantanément le nombre des voix obtenues par chacun des candidats, les Sénégalais connaissaient les résultats—officieux—du vote deux heures après la clôture du scrutin.

Questions générales de gouvernance

Pour que les TIC soient abordables et ainsi accessibles à une population de plus en plus large, le Sénégal doit s'attaquer à des questions fondamentales de réglementation publique et de gouvernance d'entreprise. Pendant de nombreuses années, la SONATEL a été une espèce d'oiseau rare dans une

grande partie de l'Afrique: une société publique de téléphone bien gérée, peu endettée, assurant une infrastructure et des services de qualité et enregistrant des bénéfices importants. Après plusieurs années de débat sur le bien-fondé de la privatisation et de la libéralisation (débat limité essentiellement aux décideurs politiques, aux techniciens, aux chefs d'entreprise du secteur privé et aux bailleurs de fonds), 42 pour cent de la SONATEL ont été vendus en 1997 à France Télécom, le reste des actions se répartissant entre le gouvernement du Sénégal (environ 24 pour cent), les petits investisseurs (environ 23 pour cent) et les employés (environ 10 pour cent).

Le résultat le plus évident de cette "privatisation" a été de remplacer un monopole national par un monopole détenu essentiellement par France Télécom. Il ne s'agit nullement d'une libéralisation du marché des télécommunications. L'accord a privé le gouvernement sénégalais d'une importante source de revenus: France Télécom a payé 90 milliards de francs CFA (129,1 millions de dollars au taux de change actuel) une société qui, les deux premières années seulement, a rapporté à son nouvel acquéreur plus de 31 milliards de francs CFA (44,5 millions de dollars) de dividendes. Et les actionnaires gardent jusqu'en 2006 un monopole sur le segment le plus lucratif des télécommunications: les communications mobiles internationales.

Dans ces circonstances, il est extrêmement important que le secteur des télécommunications fasse l'objet d'une réglementation publique sévère et appliquée. Pourtant, le projet de créer une Commission de réglementation ne s'est pas concrétisé. On a la fâcheuse tendance aujourd'hui à s'intéresser beaucoup plus aux "consommateurs" individuels et à leur pouvoir d'achat qu'aux citoyens sénégalais et à leurs droits.

En fait, l'absence de débat national véritable au moment de la privatisation de la SONATEL est une bonne illustration de la marginalisation qui frappe les milieux intellectuels, les syndicats et les citoyens lorsqu'il s'agit de définir et de mettre en œuvre des politiques en matière de TIC. Un public peu informé des différentes options politiques qui s'offrent s'en remet plus volontiers à des technocrates et à des spécialistes. Mais les conséquences des TIC pour le développement sont trop importantes pour que les seuls experts techniques aient leur mot à dire. Il semble évident que la recherche en matière de sciences sociales a un rôle crucial à jouer dans la création de conditions propres à permettre des choix politiques éclairés.

Cet article est extrait d'un document de synthèse rédigé pour le projet de l'UNRISD consacré aux Technologies de l'information et développement social au Sénégal. Le document est paru en français dans la série des documents du programme Technologie et société (No. 1). Il est possible de le télécharger sur le site Internet de l'UNRISD: <http://www.unrisd.org/infotech/index.htm>

Olivier Sugna est maître-assistant à l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.